

## **Conditions générales (CG) applicables aux agences de recrutement de personnel au service de la société Gilgen Door Systems SA**

### **1. Domaine d'application**

Les présentes CG constituent la base de coopération entre la société Gilgen Door Systems SA (GDS) et toutes les entreprises (prestataires) travaillant dans le domaine du conseil et recrutement de personnel. Elles s'appliquent à tous les recrutements de personnel effectués pour GDS à l'aide de l'outil de recrutement Refline, et ce pour une durée indéterminée, la rémunération étant basée sur le succès du recrutement. Si l'une des dispositions des CG devait s'avérer invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. En soumettant le dossier de candidature, le prestataire accepte les présentes CG. Les CG du prestataire ne sont pas pris en compte.

### **2. Offre**

La mise à disposition du dossier de candidature sur l'outil de candidature Refline par le prestataire est gratuite.

### **3. Obligations du prestataire**

Le prestataire confirme qu'il respecte les dispositions légales en matière de recrutement de personnel et qu'il dispose des autorisations nécessaires relatives au recrutement de personnel. Le prestataire s'engage à sélectionner les candidats avec compétence et diligence. Le prestataire s'engage à informer GDS de tout changement relatif au dossier soumis ou aux conditions telles que la disponibilité, le salaire, etc. Les dossiers des candidats proposés doivent être complets, véridiques et soumis exclusivement via l'outil de recrutement Refline. Un dossier doit comporter les informations suivantes :

- lettre de motivation (présentation du candidat/de la candidate)
- curriculum vitae précisant la date de naissance, la nationalité, le statut de séjour, l'adresse et le lieu du domicile, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone des candidats
- les références de travail, diplômes et certificats
- prétentions salariales en CHF et disponibilité
- interlocuteur à l'agence de recrutement et taux de commission

### **4. Obligations de GDS**

GDS règle les honoraires de résultat dus dans un délai de 60 jours suivant l'établissement de la relation de travail et la réception de la facture. L'honoraire de résultat en pourcentage est calculé sur la base du salaire annuel brut convenu avec le candidat et d'une éventuelle part variable liée au résultat, jusqu'à concurrence de :

|                        |     |
|------------------------|-----|
| jusqu'à 80'000 CHF     | 10% |
| jusqu'à 100'000 CHF    | 12% |
| jusqu'à 120'000 CHF    | 14% |
| au-delà de 120'000 CHF | 16% |

D'éventuelles primes ne font pas partie du salaire annuel brut et ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'honoraire de résultat.

GDS n'est tenue de payer un honoraire de résultat qu'à condition que la personne recrutée par le prestataire signe un contrat de travail avec GDS, occupe le poste comme convenu et que la relation de travail ne soit pas rompue pendant la période d'essai convenue. Lorsque les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas remplies, les honoraires de résultat qui ont déjà été versés doivent être remboursés. Chaque poste vacant chez GDS est considéré comme cas distinct. Lorsque le même demandeur d'emploi est proposé à GDS par plusieurs recruteurs pour le même poste vacant, ou si le demandeur d'emploi postule directement, seule la première candidature reçue sera prise en compte par GDS. L'honoraire de résultat en % couvre l'ensemble des prestations fournies par le prestataire (frais médias, analyses de personnalité, dépenses de toute nature ou frais officiels).

Lorsqu'une embauche par GDS n'intervient que douze mois après la présentation du dossier de candidature ou la date d'entretien qui en résulte, aucun honoraire de résultat de succès n'est dû. Lorsqu'un/e candidat/e a déjà postulé par ses propres moyens sans passer par le prestataire ou un autre agent de recrutement, aucun honoraire de résultat de succès n'est dû. De même, aucun honoraire n'est dû lorsque le/la candidat/e postule de sa propre initiative à un autre emploi chez GDS.

#### **5. Réserve**

GDS se réserve le droit d'effectuer des contrôles de sécurité (extraits de casier judiciaire, extraits du registre des poursuites, etc.).

#### **6. Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions générales et, subsidiairement, les dispositions du droit suisse sont applicables. Le tribunal de Schwarzenburg est seul compétent.

#### **7. Protection des données**

Les informations relatives à la protection des données ainsi que les traitements de données qui y sont mentionnés sont régis par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). En Suisse, la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) s'applique aux relations de travail.

#### **8. Sécurité des données et obligations de confidentialité**

GDS a pris les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de la candidature et des traitements de données y afférant. En particulier, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de GDS ainsi que ceux de notre partenaire de logiciels REFLINE AG sont soumis dans le cadre de leur contrat de travail ou du traitement des données contractuelles à la plus stricte confidentialité concernant les données à caractère personnel. Le transfert de données est crypté (SSL). Le traitement des données est effectué conformément aux normes générales relatives à la sécurité des données selon l'état le plus récent de la technique.

Le prestataire s'engage à faire preuve d'une discrétion absolue en ce qui concerne les informations personnelles et professionnelles en rapport avec le poste à pourvoir. En tout état de cause, ces informations ne sont divulguées aux candidats que dans le cadre du contrat écrit signé entre GDS et le prestataire. Les données personnelles des clients ne sont accessibles qu'aux directeurs des ressources humaines et aux cadres chargés du recrutement de personnel. Sauf avis contraire de votre part, nous considérons que nous pouvons prendre en compte la candidature de votre client pour tous les postes vacants chez GDS.

Au bout de six mois, les données et documents de votre client sont supprimés sauf si cette personne a été recrutée ou si une nouvelle candidature de la même personne nous est parvenue entre-temps. En cas de retrait d'une candidature, nous traiterons les données et documents correspondants conformément à la loi sur la protection des données.

En cliquant sur le bouton « Accepter les conditions générales », vous acceptez le traitement des données et certifiez que toutes les informations sont véridiques, à jour et complètes. Votre consentement relatif au traitement des données est enregistré.

#### **9. Entrée en vigueur**

Les conditions relatives à la coopération entre GDS et le prestataire entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021.